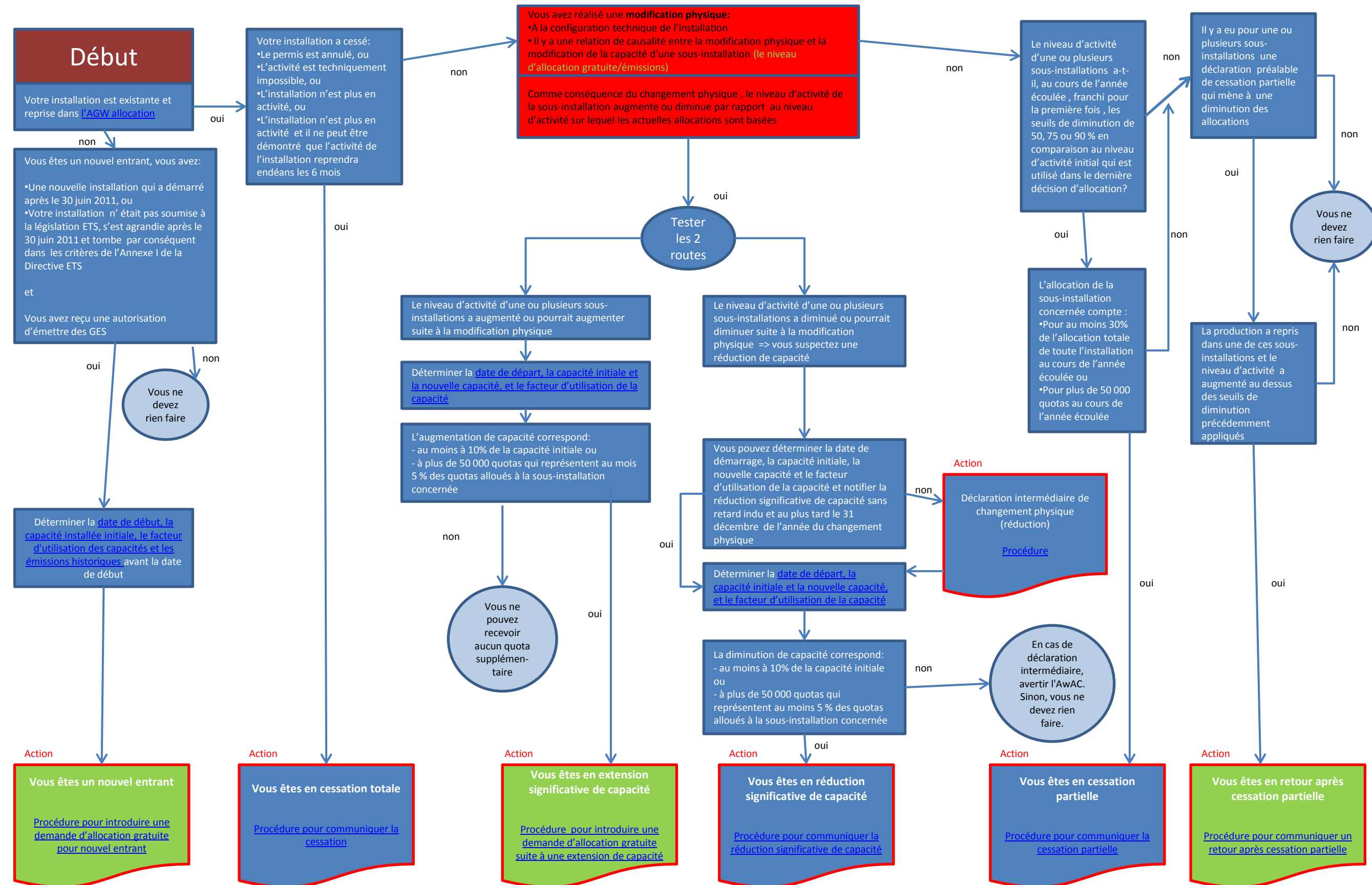


# Arbre de décision: modification de l'exploitation d'une installation



Arbre de décision conçu pour les modifications d'exploitation effectives mais doit également être parcouru pour les modifications d'exploitation prévues. Les modifications prévues doivent être communiquée via le formulaire « changement de capacité/niveau d'activité » dans l'ETSWAP pour le 31 décembre.

# Etapes pour introduire une demande d'allocation gratuite pour nouvel entrant (nouvelle installation ETS)

- Prendre contact avec l'AwAC pour l'avertir de votre intention de soumettre une demande d'allocation gratuite (par email [damien.laurent@spw.wallonie.be](mailto:damien.laurent@spw.wallonie.be) et [ets.awac@spw.wallonie.be](mailto:ets.awac@spw.wallonie.be) )
- Remplir le formulaire « [new entrant & closure](#) » en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 3)
- Faire vérifier la demande par un vérificateur indépendant
- Soumettre la demande officielle à l'AwAC via l'application ETSWAP
  - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
  - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
  - Sélectionner l'onglet « Demandes d'accès à la Réserve des Nouveaux Entrants » et ouvrir le formulaire ETSWAP
  - Joindre le formulaire « new entrants & closures » complété et le rapport de vérification
  - Soumettre la demande

**Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.**

# Étapes pour communiquer une cessation totale

- Avertir l'AwAC sans délai par email: [damien.laurent@spw.wallonie.be](mailto:damien.laurent@spw.wallonie.be) et [ets.awac@spw.wallonie.be](mailto:ets.awac@spw.wallonie.be) (au plus tard le dernier jour du mois qui suit la fermeture)
- Remplir le formulaire « [new entrant & closure](#) » en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 6)
- Soumettre la demande officielle à l'AwAC via l'application ETSWAP
  - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
  - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
  - Sélectionner l'onglet « Plan de surveillance »
  - Sélectionner « Démarrer une demande de modification » et cliquer sur le bouton « Sortie de l'EU ETS »
  - Joindre le formulaire « new entrants & closures » complété au formulaire ETSWAP
  - Soumettre la demande

**Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.**

# Etapes pour introduire une demande d'allocation gratuite suite à une extension significative de capacité

- Avertir l'AwAC sans délai par email: [damien.laurent@spw.wallonie.be](mailto:damien.laurent@spw.wallonie.be) et [ets.awac@spw.wallonie.be](mailto:ets.awac@spw.wallonie.be) (au plus tard le dernier jour du mois qui suit la modification physique)
- Consigner l'extension dans le formulaire ETSWAP « Changements de capacité/Niveau d'Activité» à soumettre pour le 31 décembre de l'année en cours
- Remplir le formulaire « [new entrant & closure](#) » en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 4)
- Faire vérifier la demande par un vérificateur indépendant
- Soumettre la demande officielle à l'AwAC via l'application ETSWAP
  - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
  - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
  - Sélectionner l'onglet « Demandes d'accès à la Réserve des Nouveaux Entrants» et ouvrir le formulaire ETSWAP
  - Joindre le formulaire « new entrants & closures » complété et le rapport de vérification
  - Soumettre la demande

**Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.**

# Étapes pour communiquer une réduction significative de capacité

- Avertir l'AwAC sans délai par email: [damien.laurent@spw.wallonie.be](mailto:damien.laurent@spw.wallonie.be) et [ets.awac@spw.wallonie.be](mailto:ets.awac@spw.wallonie.be) (au plus tard le dernier jour du mois qui suit la modification physique)
- Consigner la réduction de capacité dans le formulaire ETSWAP « Changements de Capacité/Niveau d'Activité » à soumettre pour le 31 décembre de l'année en cours
- Remplir le formulaire « [new entrant & closure](#) » en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 5)
- Faire vérifier la demande par un vérificateur indépendant
- Soumettre la demande officielle à l'AwAC via l'application ETSWAP :
  - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
  - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
  - Sélectionner l'onglet « Réductions significatives de capacité » et ouvrir le formulaire ETSWAP
  - Joindre le formulaire « new entrants & closures » complété et le rapport de vérification
  - Soumettre la demande

**Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.**

# Étapes pour communiquer une cessation partielle

- Prendre contact avec l'AwAC sans délai par email: [damien.laurent@spw.wallonie.be](mailto:damien.laurent@spw.wallonie.be) et [ets.awac@spw.wallonie.be](mailto:ets.awac@spw.wallonie.be) (au plus tard le dernier jour du mois qui suit la cessation partielle)
- Remplir le formulaire « [new entrant & closure](#) » en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 7)
- Soumettre la demande officielle à l'AwAC via l'application ETSWAP pour le 31 décembre de l'année de cessation partielle (flexibilité laissée jusqu'au 15 janvier de l'année suivante)
  - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
  - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
  - Ouvrir le formulaire « Changements de capacité/Niveau d'Activité (tâche accessible à partir du 1<sup>er</sup> septembre dans votre liste de tâche ETSWAP)
  - Répondre « oui » à la première question du formulaire ETSWAP, sélectionner la situation « cessation partielle » et joindre le formulaire « new entrants & closures » complété
  - Remplir le tableau des niveaux d'activité
  - Soumettre la demande

**Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.**

# Étapes pour communiquer un retour de cessation partielle

- Prendre contact avec l'AwAC sans délai par email: [damien.laurent@spw.wallonie.be](mailto:damien.laurent@spw.wallonie.be) et [ets.awac@spw.wallonie.be](mailto:ets.awac@spw.wallonie.be) (au plus tard le dernier jour du mois qui suit le retour de cessation partielle)
- Remplir le formulaire « [new entrant & closure](#) » en utilisant la [guidance 7 de la Commission](#) (en particulier la section 7)
- Soumettre la demande à l'AwAC via l'application ETSWAP pour le 31 décembre de l'année de retour de cessation partielle (flexibilité laissée jusqu'au 15 janvier de l'année suivante) :
  - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
  - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
  - Ouvrir le formulaire « Changements de capacité/Niveau d'Activité (tâche accessible à partir du 1<sup>er</sup> septembre dans votre liste de tâche ETSWAP)
  - Répondre « oui » à la première question du formulaire ETSWAP, sélectionner la situation « retour de cessation partielle » et joindre le formulaire « new entrants & closures » complété
  - Remplir le tableau des niveaux d'activité
  - Soumettre la demande

**Pour compléter le formulaire « new entrants and closures », n'hésitez pas à demander l'assistance de l'AwAC.**

# Déclaration intermédiaire de changement physique (réduction)

- Si vous suspectez une réduction significative de capacité mais que vous n'avez pas encore toutes les informations pour le confirmer, veuillez prendre contact avec l'AwAC sans délai par email: [damien.laurent@spw.wallonie.be](mailto:damien.laurent@spw.wallonie.be) et [ets.awac@spw.wallonie.be](mailto:ets.awac@spw.wallonie.be)
- Si vous n'avez toujours pas les informations pour déterminer si vous êtes en réduction de capacité pour le 31 décembre de l'année de la modification physique, veuillez consigner cette modification physique dans le formulaire ETSWAP « Changements de Capacité/Niveau d'Activité » à soumettre pour le 31 décembre:
  - Vous connecter à l'application [ETSWAP](#)
  - Sélectionner le compte de l'installation concernée par la demande
  - Ouvrir le formulaire « Changements de Capacité/Niveau d'Activité(tâche accessible entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre dans votre liste de tâche ETSWAP)
  - Répondre « oui » à la première question du formulaire ETSWAP et expliquer dans le cadre texte la modification physique qui a eu lieu
  - Remplir le tableau des niveaux d'activité
  - Soumettre la demande